



## CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

## Animateur de Loisir Sportif

Option: Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression

L'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique, Organisme délégataire pour la mise en œuvre de la certification

Vu l'article L 212-I et l'annexe II-I de l'article A 212-I du code du sport,

Vu l'arrêté du ministre chargé de la formation professionnelle publiée au JORF du 19 janvier 2012 portant enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du CQP ALS sous le code de la nomenclature des spécialités de formation : 335t,

Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant les CQP,

Vu la délibération de la CPNEF Sport du 12 décembre 2006 portant création du CQP ALS,

Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),

Vu la décision délibérative du jury réuni le 7 mai 2014

à Paris

Délivre au nom de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF) du sport,

le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur de Loisir Sportif,

option, Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression - n° ALS/AGEE/UFOL/2014/062

à LEBRE Dorothée

Né(e) le 19 février 1977

pour en bénéficier avec les droits et les prérogatives qui y sont attachés dans le domaine de l'animation des activités de loisir sportif

Fait à Paris le 10 juin 2014

Pour la CPNEF Sport

Pour l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Education Physique

Michel LARMONIER - Félix GOMIS Président de la CPNEF - Vice-Pdt de la CPNEF Philippe MACHU Président UFOLEP Le titulgire

100

Jus.